



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0117

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er

objet : Assemblée générale et conseil d'administration de l'association Opéra national de Lyon - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debû, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Ederly, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Gersperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Ederly), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

**Conseil du 27 juillet 2020****Délibération n° 2020-0117**

commission principale :

commune (s) : Lyon 1<sup>er</sup>

objet : **Assemblée générale et conseil d'administration de l'association Opéra national de Lyon - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 juillet 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'association Opéra national de Lyon a été fondée en 1986 dans le but d'assurer la gestion et la promotion de l'établissement dénommé Opéra national de Lyon, dont les missions sont la création, la production, l'organisation, et l'exploitation à Lyon, dans la région Rhône-Alpes, en France et à l'étranger, de toutes activités lyriques, musicales, chorégraphiques et théâtrales et plus généralement de toutes activités artistiques et culturelles.

L'association a également pour objet les activités de formation et de médiation à destination des publics dans les domaines lyrique, musical, chorégraphique et théâtral.

Elle peut réaliser ou co-réaliser, produire ou co-produire, diffuser ou co-diffuser toute activité audiovisuelle, radiophonique ou télévisuelle en lien avec son objet social et à titre accessoire, réaliser des activités commerciales utiles à l'accomplissement de celui-ci.

Son siège est basé à Lyon 1<sup>er</sup>.

**II - Modalités de représentation**

L'assemblée générale de l'association est composée de tous les représentants des membres de droit de l'association et des membres qualifiés de l'association.

Sont membres de droit :

- l'Etat, représenté par :

- . le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône ou son représentant,
- . le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,
- . le Conseiller pour la musique ou son représentant ;

- la Ville de Lyon, qui désigne 7 représentants ;

- la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui désigne 2 représentants ;

- la Métropole de Lyon, qui désigne 2 représentants.

Sont membres qualifiés, 5 personnalités dont la candidature est présentée par les membres de droit et dont le mandat est de 3 ans renouvelable.

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 10 membres : 5 membres représentant les membres de droit et les 5 membres qualifiés.

Chaque collectivité territoriale membre de droit désigne, parmi ces représentants, celui ou ceux qui la représentent au conseil d'administration.

Selon les statuts de l'association, la Métropole est donc représentée à l'assemblée générale de l'association, par 2 représentants désignés par le Conseil de la Métropole et au conseil d'administration, par un représentant désigné parmi ces 2 représentants ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### **DELIBERE**

##### **Désigne :**

a) - monsieur Cédric VAN STYVENDAEL et madame Hélène DROMAIN en qualité de titulaires pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association Opéra national de Lyon,

b) - monsieur Cédric VAN STYVENDAEL et madame Hélène DROMAIN en qualité de titulaires pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'association Opéra national de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.**